



Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc

-----  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
-----

COEUR MEDOC ENERGIES  
Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc  
-----

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019, une enquête publique est prescrite sur la demande formulée par M. Jean-Yves GRANDIDER, représentant la société COEUR MÉDOC ENERGIES, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Lesparre-Médoc.

Par arrêté du 14 novembre 2019, l'enquête est prorogée du 22 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus

Pendant l'enquête qui se déroulera **du lundi 21 octobre 2019 au jeudi 21 novembre 2019 inclus, puis du 22 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus**, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé à la mairie de Lesparre-Médoc où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubrique « publications légales » « enquêtes publiques ».

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès du responsable de projet à l'adresse : [thomas.senant@valorem-energie.com](mailto:thomas.senant@valorem-energie.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête déposé en mairie.

Les observations relatives au projet pourront être également adressées pendant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale avant la fin de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Francis CLERGUEROU – Hotel de ville – Enquête publique COEUR MEDOC ENERGIES - 33340 Lesparre Médoc

- par voie dématérialisée à partir du 21 octobre 2019 à 00h00 jusqu'au 6 décembre 24h00, en consultant le registre électronique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-lesparre> et/ou par courrier électronique à l'adresse [parc-eolien-lesparre@mail.registre-numerique.fr](mailto:parc-eolien-lesparre@mail.registre-numerique.fr).

Ces observations seront consultables sur le site internet de la Préfecture pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Francis CLERGUEROU, expert en évaluation du risque, sera présent à la mairie de **Lesparre-Médoc**

- lundi 21 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- lundi 28 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
- mercredi 6 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h00, salle « la Forêt » - place Saint Clair – Saint Trélody
- jeudi 21 novembre 2019 de 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
- **mercredi 27 novembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 6 décembre 2019 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête un accès gratuit est ouvert au public sur le poste informatique situé à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Lesparre-Médoc, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Madame la Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

\*\*\*\*\*

\*\*\*